



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

**PROCÈS-VERBAL** de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le dix huitième jour du mois de décembre de l'an deux mille douze à seize heures trente (18-12-2012 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Serge Lévesque, préfet et maire de la ville de Sept-Îles  
Madame Laurence Méthot, préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier  
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles  
Madame Henriette Lapierre, conseillère, ville de Port-Cartier  
Madame Lorraine Dubuc-Johnson, conseillère, ville de Sept-Îles

---

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le préfet, monsieur Serge Lévesque, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

**2012-12-186**

**Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 18 décembre 2012**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 18 décembre 2012 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

**2012-12-187**

**Adoption du procès-verbal de la séance spéciale budget de la MRC de Sept-Rivières du 28 novembre 2012**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Lorraine Dubuc-Johnson,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la séance spéciale budget de la MRC de Sept-Rivières du 28 novembre 2012 tel que présenté."

**CORRESPONDANCE**

Réponse du ministre Sylvain Gaudreault, MAMROT, concernant le règlement 05-2012

2012-12-188

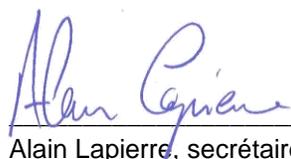
**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement (MRC DE SEPT-RIVIÈRES) au 13 décembre 2012**

Il est proposé par la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 13 décembre 2012, de 118 337.83 \$".  
(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2012-12-189

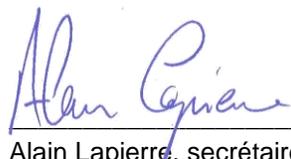
**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement (TNO LAC-WALKER) au 13 décembre 2012**

Il est proposé par la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO LAC-WALKER au 13 décembre 2012, de 30 874.05 \$".  
(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO LAC-WALKER dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2012-12-190

**Autorisation de signature d'une entente avec La Société pour la Prévention de la Cruauté envers les Animaux (S.P.C.A)**

ATTENDU QUE l'entente intervenue en 2012 entre la MRC de Sept-Rivières et la Société pour la Prévention de la Cruauté envers les Animaux (S.P.C.A.) de la Côte-Nord concernant la fourniture de services de protection et de contrôle des animaux dans le secteur du lac Daigle;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente pour l'année 2013, pour un montant total de 800 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières confie à la S.P.C.A. de la Côte-Nord l'application du règlement en vigueur sur les animaux du TNO Lac-Walker et par le fait même l'autorise à agir à titre de contrôleur, tel que spécifié à l'article 4 dudit règlement;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Alain Lapierre, directeur général, à signer le renouvellement de l'entente entre la MRC de Sept-Rivières et la S.P.C.A. de la Côte-Nord concernant la fourniture de services de protection et de contrôle des animaux dans le secteur du lac Daigle".

**2012-12-191**

**Octroi d'une subvention pour l'Association communautaire du Lac Daigle**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est propriétaire du bâtiment du "Centre communautaire Jean-Luc- Lefrançois";

ATTENDU QUE l'Association communautaire du lac Daigle, organisme à but non lucratif, assure l'exploitation et l'entretien du "Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois".

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Lorraine Dubuc-Johnson,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accorde une contribution financière de cinq cents dollars (500 \$) à l'Association communautaire du lac Daigle afin de leur permettre d'assumer certains frais reliés aux pertes financières que l'association doit absorber à même ses frais de fonctionnement suite aux vols par effraction subits en 2012;

QUE les sommes soient prises à même le poste "Municipalité TNO/Lac-Walker, poste loisirs et culture."

**2012-12-192**

**Adoption du calendrier des séances publiques du conseil de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2013**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances, en vertu des articles 148 et les suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le calendrier des séances publiques de la MRC de Sept-Rivières doit également comporter une séance spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires de la municipalité locale du TNO Lac-Walker.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le calendrier des séances publiques du Conseil de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2013, tel que joint en annexe;

QU'un avis public exposant le contenu du calendrier des séances publiques du Conseil de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2013 soit donné;

QUE toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure de début n'est pas celui que prévoit le calendrier fasse l'objet d'un avis public."

**2012-12-193**

**Adoption du règlement n° 06-2012 : Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Sept-Rivières**

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2012;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 16 octobre 2012.

IL EST PROPOSÉ par la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières ordonne et statue par le règlement portant le n° 06-2012 ce qui suit en annexe.

**2012-12-194**

**Adoption de la politique sur l'utilisation des biens de l'entreprise**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte la politique sur l'utilisation des biens de l'entreprise telle que présentée."

**2012-12-195**

**Adoption de la politique sur l'utilisation des ordinateurs logiciels Internet et du courrier électronique**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Lorraine Dubuc-Johnson,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte la politique sur l'utilisation des ordinateurs logiciels Internet et du courrier électronique telle que présentée."

**2012-12-196**

**Octroi d'une aide financière pour le Salon du livre de la Côte-Nord**

ATTENDU la tenue du la 29<sup>e</sup> édition du Salon du livre de la Côte-Nord aura lieu du 25 au 28 avril 2013;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a été sollicitée par le Salon du livre de la Côte-Nord et qu'elle convient d'une contribution de 500 \$ à titre de partenaire de catégorie « Partenaire livre Bronze ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 500 \$ au Salon du livre de la Côte-Nord;

QUE les sommes soient prises à même le poste "promotion et publicités."

**2012-12-197**

**Octroi du contrat – Prélèvement, analyse et entretien du système de traitement de l'eau potable du Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois**

ATTENDU QU'il est obligatoire que le prélèvement, l'analyse et l'entretien du système de traitement de l'eau potable du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois soient effectués par une personne compétente en la matière, conformément au Règlement sur la qualité de l'eau potable.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"D'OCTROYER le contrat pour le prélèvement, l'analyse et l'entretien du système de traitement de l'eau potable du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois à l'entreprise Laboratoire Environex, et ce, conformément à leur soumission datée du 10 décembre 2012 au montant de trois mille six cent soixante-quatorze et vingt (3 674.20 \$) excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense au code budgétaire « Service scientifique et génie »;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

**2012-12-198**

**Adoption des projets retenus dans le cadre du programme de la politique nationale de la ruralité-Pacte ruraux pour l'année 2013-2014**

ATTENDU QUE dans le cadre dans la politique nationale de la ruralité 2007-2014 renouvelée et adoptée en décembre 2006, le gouvernement du Québec et ses partenaires reconnaissent officiellement l'importance de la ruralité et s'engageaient ainsi à travailler de façon solidaire au renouveau et à la pérennité des communautés rurales;

ATTENDU QU'au mois de mars 2007, un pacte rural a été renouvelé entre la MRC de Sept-Rivières et le gouvernement du Québec afin de mettre en application la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a formé un comité de suivi de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et que l'un des mandats de celui-ci est d'analyser les projets reçus pour l'année 2013-2014;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de suivi de la Politique nationale de la ruralité concernant les projets;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les projets retenus dans le cadre du Programme de la Politique nationale de la ruralité tel que présenté en annexe.

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés tous les documents s'y rapportant."

**2012-12-199**

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2012-200 amendant le règlement de zonage 2009-151 de la ville de Port-Cartier**

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage n° 2009-151 ;

ATTENDU QUE le règlement n° 2012-200 amendant le règlement de zonage n° 2009-151 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Lorraine Dubuc-Johnson,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2012-200 de la ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

**2012-12-200**

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2012-260 amendant le règlement de zonage 2007-103 de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103 ;

ATTENDU QUE le règlement n° 2012-260 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2012-260 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

#### **AVIS DE MOTION**

##### **Règlement modifiant le règlement n° 01-2005 sur les animaux**

AVIS DE MOTION est donné la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot, que lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Sept-Rivières, sera présenté pour adoption, le règlement modifiant le règlement n° 01-2005 sur les animaux pour le territoire non organisé du Lac-Walker.

Copie du règlement est remis avec le présent avis et une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite lors de son adoption.

**2012-12-201**

##### **Attribution des échelons salariaux du personnel de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2013**

ATTENDU QUE la Politique administrative des ressources humaines de la MRC de Sept-Rivières, adopté en 2008, définit l'attribution des échelons salariaux;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est présentement en révision de ladite politique;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter les grilles salariales pour l'année 2013.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les grilles salariales pour l'année 2013, et confirme l'attribution des échelons salariaux du personnel de la MRC de Sept-Rivières.

- Alain Lapierre, directeur général, classe 1, échelon 7
- Philippe Gagnon, aménagiste et directeur général adjoint, classe 2, échelon 11
- Caroline Cloutier, agente de développement durable, classe 2, échelon 6
- Renée Haince, adjointe finances & avantages sociaux, classe 3, échelon 11
- Chantal Bouchard, agente de développement rural, classe 3, échelon 8
- Hervé Deraps, technicien en gestion du territoire, classe 3, échelon 6
- Gérard Lafrenière, inspecteur régional, classe 3, échelon 6
- Vanessa Duval, secrétaire réceptionniste, classe 4, échelon 4

QUE cette attribution d'échelon soit effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013."

**2012-12-202**

**Confirmation d'embauche – Agente de développement**

ATTENDU QUE le poste d'agente de développement rural de la MRC de Sept-Rivières est occupé par madame Chantale Bouchard depuis le 20 octobre 2008;

ATTENDU QUE madame Chantale Bouchard occupait ce poste de façon contractuel;

ATTENDU QU'EN 2012 madame Bouchard s'est vu confier de nouvelles responsabilités, notamment la gestion du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II, ainsi que la gestion des programmes de l'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QU'IL est maintenant nécessaire de changer le titre du poste agente de développement rural pour agente de développement;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Lorraine Dubuc-Johnson,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'embauche permanente de madame Chantale Bouchard à titre d'agente de développement;

ET qu'à cette fin, la MRC de Sept-Rivières confirme la mise en application de la Politique salariale en attribuant la classe 3, échelon 8, à madame Chantale Bouchard."

2012-12-203

**Levée de la session**

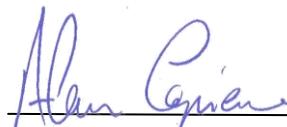
Il est proposé par la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 18 décembre 2012 soit levée à 16 h 48."



\_\_\_\_\_  
Serge Lévesque  
Préfet



\_\_\_\_\_  
Alain Lapierre  
Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.



\_\_\_\_\_  
Serge Lévesque  
Préfet

# **ANNEXE A**

**LISTE DES COMPTES À PAYER**  
**MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 13 DÉCEMBRE 2012**

<b>1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS</b>	
Réf. : -Loyer pour le mois de décembre 2012 .....	6 715.71 \$
<b>2. LAURENCE MÉTHOT</b>	
Réf. : -Déplacement pour session du 28 novembre 2012.....	63.00 \$
Réf. : -Frais de voyage pour ass. Des MRC à Québec.....	583.50 \$
<b>3. HENRIETTE LAPIERRE</b>	
Réf. : -Déplacement pour session du 28 novembre 2012.....	63.00 \$
<b>4. PHILIPPE GAGNON</b>	
Réf. : -Frais de voyage pour B-Comeau, Réunion MRNF plans TBE.....	290.03 \$
<b>5. RENÉE HAINCE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements pour novembre 2012.....	36.00 \$
<b>6. CAROLINE CLOUTIER</b>	
Réf. : -Frais de voyage pour B-Comeau, Réunion MRNF plans TBE.....	203.31 \$
Réf. : -Remboursement frais divers pour la MRC.....	53.97 \$
<b>7. ALAIN LAPIERRE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour novembre 2012.....	186.00 \$
Réf. : -Frais de voyage pour ass. Des MRC à Québec.....	489.50 \$
<b>8. GÉRARD LAFRENIÈRE</b>	
Réf. : -Frais de voyage pour formation au Saguenay.....	1 265.06 \$
<b>9. CHANTAL BOUCHARD</b>	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour novembre 2012.....	39.14 \$
<b>10. RECEVEUR GÉNÉRAL</b>	
Réf. : -Cotisations pour novembre 2012.....	5 728.45 \$
<b>11. MINISTRE DU REVENU</b>	
Réf. : -Cotisations pour novembre 2012.....	12 425.33 \$
<b>12. CARRA</b>	
Réf. : -Cotisations pour novembre 2012.....	987.11 \$
<b>13. SSQ, GROUPE FINANCIER</b>	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension pour novembre 2012.....	5 932.48 \$
<b>14. STANDARD LIFE</b>	
Réf. : -Assurance-collective pour décembre 2012.....	2 311.42 \$
<b>15. LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC</b>	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de novembre 2012.....	2 791.28 \$
<b>16. COGECO</b>	
Réf. : -Frais pour décembre 2012.....	52.88 \$
<b>17. SIGNALISATION MR</b>	
Réf. : -Lettrage véhicule, poteau stationnement.....	430.19 \$
<b>18. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>	
Réf. : -Copies facturables pour imprimante réseau en date du 1-12-2012.....	192.34 \$
<b>19. VISA DESJARDINS</b>	
Réf. : -Bureau en gros; achats enveloppes.....	24.67 \$
Réf. : -Chez Cora; rencontre dg et administrateur station de ski.....	37.39 \$
Réf. : -Registre foncier; consultation index aux immeubles.....	2.00 \$

<b>20. TELUS MOBILITÉ</b>	
Réf. : -Frais de cellulaires pour novembre 2012.....	295.14 \$
<b>21. TELUS</b>	
Réf. : -Frais entretien système Norstar pour décembre 2012.....	32.25 \$
Réf. : -Frais de serv. Pour novembre et appels inter. Pour octobre 2012.....	630.56 \$
<b>22. MONSIEUR RÉJEAN DUMONT</b>	
Réf. : -Suvention PAD, final.....	1 988.00 \$
<b>23. COMITÉ DE RELANCE DE LA STATION DE SKI GALLIX</b>	
Réf. : -Subvention dépenses opérations 2012-2013.....	70 000.00 \$
<b>24. ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE SEPT-ILIENNE</b>	
Réf. : -PMVRMF 2012-2013, première tranche (partie 3).....	-22 000.00 \$
Réf. : -PMVRMF 2012-2013, versement (partie 1,2,3).....	24 896.95 \$
<b>25. VILLE DE PORT-CARTIER</b>	
Réf. : -Pacte rural PR2012-04, FINAL.....	384.19 \$
<b>26. MESSAGERIE AILE-AIR</b>	
Réf. : -Transports enveloppes.....	17.77 \$
<b>27. PUBLICATIONS CCH</b>	
Réf. : -Contrats des organismes publics, achat.....	141.75 \$
Réf. : -Renouvellement codes des municipalités.....	836.85 \$
<b>28. BMR LAUREMAT</b>	
Réf. : -Ventes de composteurs.....	35.00 \$
<b>29. SERVICE DE CARTES DESJARDINS</b>	
Réf. : -Frais marchands pour novembre 2012.....	150.61 \$
<b>30. BANQUE NATIONALE</b>	
Réf. : -Frais pour perception de comptes pour novembre 2012.....	25.00 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES .....</b>	<b>118 337.83 \$</b>

# **ANNEXE B**

**LISTE DES COMPTES À PAYER**  
**TNO LAC-WALKER AU 13 DÉCEMBRE 2012**

<b>1. MRC DE SEPT-RIVIERES</b>	
Réf. : -Dépenses partageables pour décembre 2012.....	13 970.62 \$
<b>2. HYDRO-QUÉBEC</b>	
Réf. : -Éclairage public au Lac Daigle pour novembre 2012.....	572.78 \$
<b>3. LABORATOIRES ENVIRONEX</b>	
Réf. : -Analyses d'eau centre communautaire novembre 2012.....	318.71 \$
<b>4. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE</b>	
Réf. : -Réception matières recyclables pour octobre 2012.....	216.61 \$
<b>5. ÉVIMBEC LTÉE</b>	
Réf. : -Contrat d'évaluation, facturation des quantités.....	2 551.79 \$
Réf. : -Contrat d'évaluation, versement du 1-11-2012.....	6 352.37 \$
Réf. : -Contrat d'équilibration, versement final.....	5 748.75 \$
<b>6. SPCA</b>	
Réf. : -Entente de 2012.....	500.00 \$
<b>7. VILLE DE SEPT-ILES</b>	
Réf. : -Enfouissement sanitaire octobre 2012.....	475.00 \$
<b>8. PG SOLUTIONS</b>	
Réf. : -Achats reçus.....	90.54 \$
<b>9. CARREFOUR BUREAUTIQUE CÔTE-NORD</b>	
Réf. : -papeterie diverses.....	76.88 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES .....</b>	<b>30 874.05 \$</b>

# **ANNEXE C**



## **HORAIRE DES SÉANCES PUBLIQUES CONSEIL DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES 2013**

**Les séances régulières auront lieu à 16 h 30  
aux dates suivantes :**

**Mardi, le 15 janvier 2013**

**Mardi, le 19 février 2013**

**Mardi, le 19 mars 2013**

**Mardi, le 16 avril 2013**

**Mardi, le 21 mai 2013**

**Mardi, le 18 juin 2013**

**Mardi, le 16 juillet 2013**

**Mardi, le 20 août 2013**

**Mardi, le 17 septembre 2013**

**Mardi, le 15 octobre 2013**

**Séance spéciale  
Mercredi, 27 novembre 2013  
(Adoption du budget - MRC de Sept-Rivières)**

**Séance spéciale  
Mardi, 17 décembre 2013 à 16 h  
(Adoption du budget - TNO Lac-Walker)**

**Mardi, le 17 décembre 2013**

# **ANNEXE D**

## Annexe

### Liste des projets retenus - Pacte rural 2013-2014 (Session analyse spéciale novembre 2012) Conditionnellement au dépôt des documents exigés

Protocole d'entente effectif le 7 janvier 2013

Organisme promoteur	Titre du projet	Montant accordé
Fonds du Pacte rural		
École Saint-Alexandre Port-Cartier	Partenariat de ski de fond	7 514 \$
Fonds spécial des localités rurales		
Maison des jeunes de Port-Cartier	Aménagement d'un terrain récréatif multifonctionnel	30 000 \$
Maison de la Famille de Port-Cartier	Diagnostic organisationnel de la Maison de la famille	30 200 \$
		\$
TOTAL DE 3 PROJETS		67 714 \$